

La succession des fermes familiales

Référence: Department of Agriculture, Fisheries and Aquaculture. "Passing the farm along to the next generation". *The Guardian*, January 23, 2006.

Mots-clés : savoir, succession, ferme familiale

Contexte :

À l'Île-du-Prince-Édouard, le capital agricole est évalué à plus de 1,6 milliard de dollars, ce qui constitue une ressource considérable pour la province.

Problème identifié :

La moyenne d'âge des agriculteurs de l'Î.-P.-É. est de cinquante ans : le transfert des fermes, principalement familiales, est donc à prévoir dans les dix années à venir.

Causes du problème :

Planifier la succession ou le transfert de ces fermes familiales est un processus long et fastidieux, et plusieurs agriculteurs ne prêtent pas attention, ou très peu, à ce processus.

Objectifs à atteindre :

Le transfert intergénérationnel des fermes familiales nécessite pourtant plusieurs étapes, notamment le transfert de connaissances, dont les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la ferme; de plus, il implique une connaissance du travail devant être accompli, de la gestion, du contrôle des produits, etc.

Solution envisagée :

Plusieurs agriculteurs se tournent vers des professionnels de toutes sortes pour préparer le plan de transfert de leur ferme, mais il n'en demeure pas moins que c'est au propriétaire de planifier le processus, puisqu'il est la personne la plus qualifiée pour établir ce qui est nécessaire au bon fonctionnement actuel et futur de sa ferme.

Mise en œuvre de la solution :

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Î.-P.-É. a commencé à mettre au point des stratégies dans le but d'aider les agriculteurs à élaborer un plan de succession concernant leur ferme familiale. Ainsi, le ministère, en collaboration avec le Programme des futurs agriculteurs, a proposé aux agriculteurs de l'Î.-P.-É. d'assister à une conférence donnée par un comptable spécialisé dans l'industrie agricole : la conférence portait sur des éléments non négligeables à considérer au moment de la planification de la succession ou du transfert de leur ferme.